

Commission Secteur Vimeu.

-o-o-o-o-o-

Réunion Coupe du 25 Avril 2022.

Présidence : M. Alain CRESSON.

Secrétaire : M. Dominique DELABIE.

Présents : MM. Blandine NOZIERE, Franck LECOMTE, Gregory PLEVERT, J-Pierre TAVERNIER, Gregory HORVILLE, Mickael SELLIER.

Absents excusés : François CLERCQ (Ponthieu), Stéphane GOURLE, William HANQUEZ, Pierre Vaquez.

Carnet - Voeux

- **Condoléances.**

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès du jeune Valmy DILLARD de AS GAMACHES. Valmy U18 GAMACHOIS a perdu la vie dans un accident de voiture le week-end dernier. A sa famille, ses proches, au club de l'AS Gamaches, le comité adresse ses plus vives condoléances.

Nous avons appris également le décès de M. Jacques Dumont de DARGNIES, ancien arbitre du DSF. La commission adresse ses sincères condoléances à toute la famille.

Homologation des challenges du Sous-District VIMEU Séniors

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de Sept jours (deux jours pour les Coupes), à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par les articles 188 et 190 des RG de la FFF.

➤ **Challenge Pierre VAQUEZ du 17 Avril 2022 :**

Homologation des rencontres du ¼ de Finale n'ayant donné lieu à aucune réclamation.

Match 1 : QUESNOY LE MONTANT– CAYEUX SC..... **6 – 1.**

Match 3 : GAMACHES AS 4 – AS MAISNIERES..... **0 – 1.**

- **Affaire litigieuse.**

Match N°2 : US BETHENCOURT 3 – FEUQUIERES AAE du 17 Avril 2022.

Réserve déposée et confirmée par l'AAE FEUQUIERES sur la participation en équipe inférieure.

Jugeant en première instance,

Vu l'article,

- **186.1 des RG** de la FFF que « *les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match, par lettre recommandée ou télécopie avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur FOOTCLUBS du club* ».
- **186.2 des RG** de la FFF que « *le non-respect de ces formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité.* »

La Commission :

- Dit la réclamation irrecevable car l'adresse email gerard.michaud96@sfr.fr n'est pas une adresse officielle du club de l'AAE FEUQUIERES.
- Homologue la rencontre selon le score acquis sur le terrain
BETHENCOURT US 3 – FEUQUIERES AAE..... 3 (trois) – 2 (deux)
- Droits portés au débit de l'AAE FEUQUIERES (30€).

- **Affaire litigieuse.**

Match n°4: SC TEMPLIERS OISEMONT 3 – WOIGNARUE CO2 du 17 Avril 2022.

Conformément à l'article 146 des RG de la FFF, la réserve Technique du CO WOIGNARUE, déposée après match ne peut être recevable ni reclassée en réclamation puisque ne concernant pas la qualification et/ou la participation de joueurs.

Cependant la commission prend note du dossier, les événements relatés furent traités par la Commission de Discipline qui s'est réunie le jeudi 21 Avril 2022 (voir le relevé de décision sur FOOTCLUBS.)

La commission Vimeu prend tout de même en compte la remarque concernant le délégué de terrain du SC TEMPLIERS Oisemont. Après contrôle, M. Julien MILLE était bien qualifié pour être délégué de cette rencontre (il avait purgé son match de suspension ferme lors de la journée du 20 /03/2022.)

Sur la remarque concernant l'arbitre central, la commission rappelle que la liste des arbitres auxiliaires parait chaque année en début de saison sur le site du DSF.

Tous les clubs ont donc connaissance de ce point de règlement et doivent prendre leur disposition avant chaque match où un arbitre officiel est absent.

La Commission :

- dit la réserve technique de WOIGNARUE CO irrecevable.
- homologue la rencontre selon le score acquis sur le terrain
SC TEMPLIERS OISEMONT 3 – WOIGNARUE CO2 1 (un) – 0 (Zéro)
- Droits portés au débit de WOIGNARUE CO2 (30€).

Ms. CRESSON Alain et SELLIER Mickael n'ont pas pris part à la délibération.

Etant donné qu'aucun club ne s'est manifesté pour organiser les ½ finales celles-ci auront lieux sur le terrain du premier nommé *le dimanche 1^{er} Mai 2022 à 15h00.*

Match 1 : **AS MAISNIERES – AS QUESNOY LE MONTANT.**
Match 2 : **SC TEMPLIERS OISEMONT 3 - US BETHENCOURT 3.**

➤ **Challenge Jean-Pierre TAVERNIER du 17 Avril 2022 :**

Homologation des rencontres du ¼ de Finale n'ayant donné lieu à aucune réclamation.

Match 1 : **BOUTTENCOURT ASIC 2 – BLANGY SEP 2..... 4 - 2**

Match 2 : **MIANNAY / MOY 3 – CHEPY ES 3..... 3 - 0**

Match 3 : **U.SN.F.3 – MERS AC 2..... 0 - 1**

• **Affaire litigieuse.**

Match n°4 : CHEPY ES 2 – VISMES AS 2 du 17 Avril 2022.

Réclamation déposée et confirmée par l'AS VISMES 2 sur la participation en équipe inférieure du joueur Raymond LEVEL licence N°2400989711 de ES CHEPY 2.

Considérant que cette réclamation a été adressée le 21/04/22 au Club de ES CHEPY, conformément à l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF ;

Considérant que le club de l'ES CHEPY a reconnu que le joueur LEVEL Raymond a bien participé au dernier match en équipe supérieure face à FRIREULLES ;

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF ;
Jugeant en première instance,

Vu l'article 3. 2b du Règlement des coupes du Secteur Vimeu

- **2. b)** Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain. Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Attendu que le joueur Raymond LEVEL figure sur la feuille de match de ce jour et a participé au dernier match de championnat de l'équipe 1 en D4 face à FRIREULLES FC 1 du 03/04/2022, alors que celle-ci ne joue pas un match officiel ce jour ou dans les 24h.

La Commission,

- dit la réclamation de l'AS VISMES recevable,

- dit le club de ES CHEPY 2 en infraction aux dispositions ci-dessus rappelées ;

- **donne match perdu par pénalité à ES CHEPY 2 sur le score de 0 – 3, pour en reporter le gain AS VISMES 2.**

Droits portés au débit de l'ES CHEPY 2 (30€).

Mme NOZIERE Blandine n'a pas pris part à la délibération.

Les DEMI-FINALES auront lieux sur le terrain du premier nommé le dimanche 1^{er} Mai 2022 à 15h00.

Match 1 :**BOUTTENCOURT ASIC 2 - MIANNAY / MOY 3.**

Match 2 :**MERS AC 2– VISMES AS 2.**

❖ **Utilisation de la Feuille de Match Informatisée.**

1 arbitre par rencontre.

Frais d'arbitrage à charge du club recevant.

➤ **Participation en équipe inférieure :**

Voir article 3 du Règlement des Coupes du Secteur VIMEU.

➤ **Réserves. Réclamation :**

Voir art. 10 du Règlement des Coupes du Secteur VIMEU.

A adresser obligatoirement au District de la Somme.

➔ Transmettre en copie à : cressonalain@orange.fr

Homologation des challenges du Sous-District PONTHIEU / VIMEU Jeunes

➤ **Challenge BOUTE / MENNERET U18 :**

Homologation des rencontres du ¼ de Finale n'ayant donné lieu à aucune réclamation.

Match 1 : ETOILE VIMEUSIENNE – GAMACHES AS**2 – 4.**

Match 2 : ABBEVILLE US – PONT REMY SC **2 – 1.**

Match 3 : NOUVION AV – ABBEVILLE MENCHECOURT..... **2 – 4.**

Match 4: MIANNAY MOY U17 – SAINT RIQUIER FC**0 – 1.**

Etant donné qu'aucun club ne s'est manifesté pour organiser les ½ finales celles-ci auront lieux sur le terrain du premier nommé **le dimanche 1^{er} Mai 2022 à 15h00.**

Match 1 :**GAMACHES AS - SAINT RIQUIER FC.**

Match 2 :**ABBEVILLE US - ABBEVILLE MENCHECOURT.**

➤ **Challenge GARDIN / FOURDRIN U15 :**

Homologation des rencontres du ¼ de Finale n'ayant donné lieu à aucune réclamation.

Match 1 : JS MIANNAY/ MOY 2 – SEP BLANGY BOUT... **0 – 3** (forfait MIANNAY.)

Match 2 : FC SAINT RIQUIER 1 – AS GAMACHES..... **7 - 3**

Match 3 : FC SAINT RIQUIER 2 – FC SAINT VALERY.....**1 - 3**

Match 4: CS CRECY en PONT - CAMBRON JS.....**2 - 3**

DEMI-FINALES sur le terrain du premier nommé **le Mercredi 27 Avril 2022 à 18h00.**

Match 1 :**FC SAINT VALERY - FC SAINT RIQUIER 1**

Match 2 :**SEP BLANGY BOUT - CAMBRON JS**

Finales des Secteurs VIMEU/PONTHIEU.

- Les finales des Challenges du VIMEU se dérouleront le jeudi 26 Mai 2022 sur le terrain de l'AS WOINCOURT/ DARGNIES suivant le programme ci-dessous :
 - ✓ **10h30**.....Finale U15 ou U18 (à déterminer avec le Ponthieu.)
 - ✓ **14h30**.....Finale Challenge Jean-Pierre TAVERNIER.
 - ✓ **17h00**.....Finale Pierre VAQUEZ.

- Les finales des coupes Ponthieu se dérouleront le samedi 04 juin 2022 sur le terrain de l'AS MENCHECOURT suivant le programme ci-dessous :
 - ✓ **14 H00**..... Finale du challenge LEFEBVRE.
 - ✓ **16 H00**..... Finale des U15 ou U18 (à déterminer avec le Vimeu)
 - ✓ **18 H00**..... Finale du challenge DELOISON.

Finale départementale PITCH U13 à Gamaches.

Un grand merci au club de l'AS GAMACHES et à tous ses dirigeants pour l'organisation de la finale départementale PITCH U13 qui s'est déroulée le 02 Avril 2022 dernier.

Félicitations aux 2 finalistes du VIMEU, l'AS GAMACHES (14ème) et à la JS de MIANNAY MOYENNEVILLE LAMBERCOURT pour leur 10ème place.

Merci aux membres de la commission VIMEU pour l'excellent travail fourni lors de cette journée.

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : CRESSON A.

Le Secrétaire : DELABIE D.